

Chapitre I

Les prérequis

Chapitre I. Les prérequis

La réussite d'un exercice juridique, quel qu'il soit, suppose la maîtrise de prérequis. Ainsi en est-il de :

- * *la maîtrise de la terminologie*
- * *la maîtrise des sources.*

I. La maîtrise de la terminologie

Le juriste ne doit pas seulement maîtriser le *vocabulaire juridique* et *les expressions imposées*. Membre d'un corps tout entier dont il est, à sa mesure, garant de l'image, il doit également respecter *les règles de conjugaison*.

A. Le vocabulaire juridique

Le Droit ne tolère pas l'approximation. Quelle que soit la branche du droit que vous aborderez, il vous faudra maîtriser un vocabulaire minimum.

Afin d'évaluer votre niveau, il vous est proposé une première tranche d'exercices de nature à aiguïser votre aptitude à placer « *the right word to the right place* ».

1^{ère} tranche

Exercice 1 : Le vocabulaire juridictionnel

HORIZONTALEMENT :

1. « ... de justice », il désigne le fait pour un juge de refuser de statuer sous prétexte de l'insuffisance, de l'obscurité ou de la carence de la loi / **2.** Avant 2012, ce juriste, officier ministériel, était chargé de la représentation des parties auprès des cours d'appel / elle peut être possessoire, pétitoire, directe, oblique, paulienne, *etc.* et suppose de solliciter un juge / **4.** Membre de son barreau, il représente son client devant le juge ; il peut être d'espèce / **6.** Procédure dont la maîtrise est confiée à un juge qui joue un rôle actif dans la réunion des éléments de preuve qui forgeront sa conviction / **8.** Qui se rapporte à une cour ; refuser l'allégation d'autrui / **9.** Récipient auquel il manque un « c » pour constituer une marque d'authenticité / **10.** Ensemble de valeur formant la perfection à laquelle une personne aspire / **11.** Du consentement ou caché, le droit permet à celui qui en est victime de réagir / **12.** Premier parmi les avocats, il est élu par eux pour 2 ans et est à la fois leur représentant et leur arbitre en cas de différend / **14.** Les tiens ; mode non étatique de règlement des litiges qui suppose une désignation préalable par les parties par recours à un compromis ou une clause compromissoire.

VERTICALEMENT :

A. Réunion de personnes se livrant à une escroquerie organisée ; il doit être contradictoire / **C.** Prévue à l'art. 80 C. proc. civ., cette voie de recours permet d'attaquer la décision d'un juge qui se prononce sur la compétence sans statuer sur le fond / **E.** Cas d'ouverture à cassation, il suppose que le juge du fond ait mal interprété un écrit (acte juridique, voire conclusions de l'une des parties) / **G.** Nouveau en latin ; cette sorte de magistrat est assis / **H.** Rendu idiot / **I.** Nom donné à chacun des paragraphes d'un arrêt de la Cour de cassation qui fondent la décision qui la clôt / **J.** Quote-part qu'il revient à une personne d'acquitter dans une dépense

Exercice 2 : Le vocabulaire normatif

HORIZONTALLEMENT :

1. On ne la nomme « fondement » que lorsqu'elle est juridique ; 2. On y publie la loi qui vient d'être promulguée ; Branche du droit qui régit les relations qui ne concernent pas les personnes publiques / 3. Bien portant / 4. Qualité de ce qui devenu moins tolérant ; « Directive » invitant à un comportement présenté comme normal / 5. Variété de norme caractérisée par son effet juridiquement obligatoire / 6. Piège servant à la capture ; prélèvement qui trouve son fondement juridique dans l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen / 8. Décision exécutoire à portée générale ou individuelle émanant d'un ou plusieurs ministres ou d'autorités administratives, et inférieure au décret ; rude / 9. La discipline juridique / 10. Observé ; La règle en droit anglais / 11. Disciple ; déplacés / 13. Au sommet de la pyramide des normes / 14. Sens qui permet de voir.

VERTICALEMENT :

A. Règlement pris par le pouvoir exécutif et revêtant le cas échéant valeur législative ; la nocivité des A comme des B est avérée / C. Ensemble des décisions rendues par une juridiction donnée / D. Les annonces civiles et commerciales ont le leur / E. norme dont l'objet est seulement d'orienter les sujets de droit vers une fin déterminée en les laissant libre du choix des moyens ; conjonction de coordination qui marque l'alternative négative / G. Ils composent la loi / H. Cette sorte d'ordre ne permet pas aux volontés individuelles de déroger à ses prescriptions / I. Unité de mesure typographique ; ordinaires ou organiques ; est présent devant tous les verbes anglais / J. Dès lors qu'il est commun, la loi le recherche / K. Conjonction de coordination qui marque l'alternative positive ; norme à caractère international / L. Variété de règlement / N. Qui vient avant ; il légifère.

Exercice 3 : Le vocabulaire contractuel

HORIZONTALEMENT :

1. Sureté personnelle proche du cautionnement consenti par un commerçant pour garantir le paiement d'un effet de commerce régulier ; la tienne / 2. Variété de droit potestatif qui naît d'une promesse unilatérale de vente ; Qualifie le contrat auquel manque une condition de validité / 4. Qualifie l'action destinée à combattre une fraude / 5. Bien donné par l'un des époux à l'autre à l'occasion d'un contrat de mariage / 6. L'obligation vue côté passif ; désignent l'ensemble des marchandises entreposées et pas encore vendues / 7. Dans une convention, marque la condition / 8. Contrats dont le régime est prévu dans la loi / 9. Se dit d'un contrat-cadre régissant les relations de distribution qui unissent un fournisseur à un bistrotier contenant généralement une clause d'exclusivité ; recueil d'articles provenant d'une ou plusieurs normes (loi, ordonnance, règlements, ...) / 10. Marque le désaccord / 11. Marque la condition en anglais ; L'une des quatre conditions de validité des actes juridiques / 12. Ces conditions sont exceptionnelles dans un système régi par le principe du consensualisme / 13. Vice du consentement résultant d'une appréciation inexacte de la réalité ; pas ailleurs / 14. Saison chaude ; variété de contrat constatant la jouissance d'une chose mobilière ou immobilière en contrepartie d'un loyer.

VERTICALEMENT :

A. Vice du consentement résultant de manœuvres frauduleuses ; variété de contrat qui se forme par la remise d'une chose (*traditio*) ; abréviation d'un livre de dessins / B. Souvent requis *ad probationem* lorsque le consensualisme est roi / C. Retire ; conjonction de coordination qui ajoute ; ce qui revient à chacun / D. Ceux qui ne sont pas parties au contrat, en sont / E. Qualifie une personne qui n'est pas faite de chair et de sang et qui pourtant possède la personnalité juridique / F. Le consentement qui formule les éléments essentiels du contrat envisagé / G. Pourrait, sous certaines conditions, autoriser la rescision / H. Modèle de comportement qui peut être de

